

Conditions Générales de Vente (CGV) Association Gymnastique du Pays d'Aix

Association régie par la loi 1901
Déclaration à la préfecture d'Aix-en-Provence le 31 août 2006
Numéro de déclaration : W131001076
Parution au Journal Officiel : 23 septembre 2006
Numéro de SIRET : 493 737 738 00010
Numéro d'agrément jeunesse et sport : 2452 S/07 en date du 15 janvier 2007
Affiliation à la Fédération Française de Gymnastique : n° 19013.166

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Association Gymnastique du Pays d'Aix (ci-après "l'Association") et toute personne physique ou morale procédant à d'un stage, ou de produits commercialisés par l'Association (ci-après "le Client"). Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 1 : Objet

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles l'Association vend :

- Les participations aux stages de gymnastique organisés par l'Association.
- Les justaucorps, léotards et autres articles spécifiques à la pratique de la gymnastique.

Article 2 : Stages et produits

1. **Stages** : Les stages organisés par l'Association sont soumis à une tarification spécifique. Les inscriptions sont prises en compte selon les disponibilités et uniquement après paiement intégral.
2. **Produits** : L'Association propose à la vente des équipements spécifiques tels que des justaucorps et léotards. Ces produits ne sont ni repris ni échangés sauf en cas de défaut avéré.

Article 4 : Paiement

1. **Modalités de paiement** : Les paiements peuvent être effectués par chèque, virement bancaire ou espèces, selon les modalités définies lors de l'inscription.
2. **Défaut de paiement** : En cas de non-paiement, l'Association se réserve le droit de refuser l'accès aux activités ou de suspendre l'adhésion.

Article 5 : Absence de remboursement

1. **Activités** : Les participations aux stages ne sont pas remboursables, quelle que soit la raison invoquée (absence, arrêt des activités pour raisons personnelles, etc.).

2. **Produits** : Les articles achetés (justaucorps, léotards, etc.) ne sont ni repris ni échangés, sauf en cas de vice caché ou de défaut de conformité constaté dans un délai légal.

Article 6 : Responsabilité de l'Association

1. **Encadrement** : L'Association s'engage à fournir un encadrement qualifié et diplômé, conformément à son agrément jeunesse et sport.
2. **Limites de responsabilité** : L'Association ne peut être tenue responsable des accidents ou blessures survenant en dehors des horaires et lieux des activités sous sa supervision directe.

Article 7 : Force majeure

L'Association ne pourra être tenue responsable de l'annulation ou de la suspension des activités en cas de force majeure (épidémies, catastrophes naturelles, grèves, etc.). Aucune indemnité ou remboursement ne sera effectué dans ces circonstances.

Article 8 : Données personnelles

Les informations collectées lors des inscriptions sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 9 : Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Aix-en-Provence. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour toute question ou demande d'information, veuillez contacter l'Association Gymnastique du Pays d'Aix via les coordonnées disponibles sur notre site ou au siège social.

Document en vigueur à compter du 1er septembre 2024.